



Formulaire de certification de l'expérience de travail par le superviseur ou la superviseuse

Parcours 3-B de niveau FICA

Conformément aux [Lignes directrices relatives à la demande du titre de FICA](#), toutes les demandes d'obtention du titre de FICA doivent être accompagnées d'une certification de votre expérience de travail. Pour être admissible, la personne qui atteste votre expérience de travail au Canada doit avoir été votre superviseuse directe ou indirecte et FICA en règle qui a travaillé activement (sans être en congé autorisé) pendant toute la période d'expérience visée par la certification.

Exigences :

- Un formulaire de certification du travail distinct est requis pour chaque poste occupé au cours de la période de certification, y compris pour des postes différents au sein de la même entreprise.
- Un formulaire de certification du travail distinct est requis pour chaque période de travail au sein d'un même poste avec un ou une superviseur(e) différent(e).

Les demandes doivent inclure les éléments suivants :

1. Les dates précises de début et de fin de chaque période de travail utilisée à des fins de certification.
2. Des descriptions détaillées du travail actuariel effectué, en mettant l'accent sur l'expérience de travail spécifique au Canada, le cas échéant. Les descriptions de travail doivent être précises, sans laisser aucune place pour l'interprétation, et doivent fournir beaucoup de détails. Des énoncés tels que « toutes les tâches liées à l'évaluation des régimes de retraite » ne sont pas suffisants. **Les copies de profils de poste, d'offres d'emploi ou de descriptions de poste ne sont pas acceptables.**
3. L'expérience professionnelle canadienne certifiée par un ou une FICA à l'aide du (des) formulaire(s) approprié(s) pour attester de l'exactitude de la description du travail canadien et pour certifier que l'expérience est suffisante, à leur avis, pour répondre à l'exigence.

Remarques importantes :

- Le fait de résider au Canada et/ou de travailler pour une entreprise canadienne ne suffit pas pour satisfaire à l'exigence de l'expérience canadienne. Le travail doit être pertinent pour le Canada, démontrant une compréhension du contexte canadien des affaires (par exemple, la comptabilité, la fiscalité), du contexte réglementaire et législatif (p. ex., les lignes directrices des organismes de réglementation) et du contexte actuariel ([Normes de pratique](#) de l'ICA, [Règles de déontologie](#)).
- Si votre superviseur direct ou superviseuse directe ne détenait pas le titre de FICA, il est possible d'obtenir la certification d'un ou une FICA qui n'a pas supervisé directement votre travail, mais ce ou cette FICA doit connaître assez bien votre travail. Une justification claire et détaillée doit alors être fournie quant à la raison pour laquelle vous avez recouru à cette autre option, y compris une explication de la façon dont ce ou cette FICA connaît le travail que vous avez effectué au cours de la période en question.
- La distinction entre un travail effectué au Canada et un travail effectué dans un autre pays dépend principalement du but ultime du travail. Elle ne dépend pas de votre lieu de résidence ni de l'endroit où vous vous trouvez au moment d'exécuter le travail. Pour obtenir toutes les précisions, veuillez consulter les [Normes de pratique](#) (sous-section 1160, Portée)

Section 1 : Renseignements généraux

Nom légal complet du postulant ou de la postulante : _____

Autre titre professionnel de niveau fellow : _____

Organisation actuarielle reconnue : _____

Date d'obtention de l'autre titre de niveau fellow : _____

Nom de l'employeur : _____

Titre de poste : _____

Type de rôle : _____

Domaine de pratique principal : _____

Le poste occupait quel pourcentage d'une semaine de travail complète? _____ %

Section 2 : Expérience de travail en actuariat spécifique au Canada

La date de début de la période d'expérience de travail actuariel au Canada ne doit pas être antérieure à la plus récente des dates suivantes : a) 36 mois avant la date de la demande du titre de FICA, ou b) la date à laquelle l'autre titre de niveau fellow a été obtenu. Il y a une exception si un ou des congés autorisés, conformément aux [Lignes directrices relatives à la demande du titre de FICA](#), ont été pris au cours de la période d'expérience de travail. Dans ce cas, la **section 4** de ce formulaire doit être remplie et la date de début de la période d'expérience de travail peut être prolongée pour tenir compte de la durée du ou des congés, jusqu'à un maximum de deux ans.

Date de début : _____ Date de fin : _____

Pourcentage du travail durant cette période qui était spécifique au Canada : _____ %

A : Durée de la période d'expérience de travail en actuariat, en jours (date de fin - date de début) : _____

B : Durée totale des congés autorisés et non autorisés pendant la période, en jours¹ : _____

C : Durée totale de la période d'expérience de travail actuariel spécifique au Canada, en jours (A - B) : _____

D : Réduction pour le travail à temps partiel, en jours (C x (100 % - % de la section A)) : _____

E : Durée totale de la période d'expérience de travail spécifique au Canada, en jours (C - D) : _____

F : Total de l'expérience de travail spécifique au Canada admissible, en jours (E x % du travail qui est spécifique au Canada) : _____

Total des mois admissibles d'expérience de travail en actuariat spécifique au Canada : _____

(Calculé en divisant le nombre total de jours admissibles (F) par 30,42; 365 jours/12 mois)

¹ Inclure le nombre total de jours de tout congé autorisé, indiqué à la section 4, qui a eu lieu durant la période d'expérience de travail spécifique au Canada, ainsi que tout congé non rémunéré qui a eu lieu durant la période.

Section 3 : Expérience de travail en actuariat globale

La date de début de la période d'expérience de travail globale ne doit pas être antérieure à six (6) ans avant la date de la demande du titre de FICA. Il y a une exception si un ou des congés autorisés, conformément aux [Lignes directrices relatives à la demande du titre de FICA](#), ont été pris au cours de la période d'expérience de travail. Dans ce cas, la **section 4** de ce formulaire doit être remplie et la date de début de la période d'expérience de travail peut être prolongée pour tenir compte de la durée du ou des congés, jusqu'à un maximum de deux ans.

Date de début : _____ Date de fin : _____

A : Durée de la période d'expérience de travail en actuariat, en jours (date de fin - date de début) : _____

B : Durée totale des congés autorisés et non autorisés pendant la période, en jours² : _____

C : Durée totale de la période d'expérience de travail en actuariat globale, en jours (A - B) : _____

D : Réduction pour le travail à temps partiel, en jours (C x (100 % - % de la section A)) : _____

E : Total de l'expérience de travail globale admissible, en jours (C - D) : _____

Total des mois admissibles d'expérience de travail en actuariat globale : _____

(Calculé en divisant le nombre total de jours admissibles par 30,42; 365 jours/12 mois)

² Inclure le nombre total de jours de tout congé autorisé, indiqué à la section 4, qui a eu lieu durant la période d'expérience de travail globale, ainsi que tout congé non rémunéré qui a eu lieu durant la période.

Section 4 : Congés de travail autorisés

Si vous étiez en congé de travail autorisé durant les périodes d'expérience de travail aux sections 2 et/ou 3, veuillez fournir des détails pour chaque congé.

Absence 1 Date de début de l'absence : _____ Date de fin de l'absence : _____

Raison pour l'absence : _____ Duré de l'absence (en jours) : _____

Si « autre », veuillez expliquer : _____

Absence 2 Date de début de l'absence : _____ Date de fin de l'absence : _____

Raison pour l'absence : _____ Duré de l'absence (en jours) : _____

Si « autre », veuillez expliquer : _____

Absence 3 Date de début de l'absence : _____ Date de fin de l'absence : _____

Raison pour l'absence : _____ Duré de l'absence (en jours) : _____

Si « autre », veuillez expliquer : _____

Durée totale des congés de travail autorisé : _____

Section 5 : Description de l'expérience de travail

Veillez fournir des détails précis, et non seulement la description du poste, sur votre expérience de travail certifiée au cours de la période indiquée.

Section 6 : Renseignements sur le superviseur ou la superviseure

À compléter par le superviseur ou la superviseure.

Nom légal du superviseur ou de la superviseure : _____

Type de superviseur : Direct Indirect

Si indirect, veuillez expliquer la participation conformément aux [lignes directrices](#) :

Adresse courriel : _____

Date d'obtention du titre de FICA : _____

(Les superviseurs DOIVENT être FICA pour certifier tout candidat ou toute candidate potentiel(le).)

J'accepte qu'on communique avec moi, au besoin, pour vérifier ma certification de l'expérience de travail du candidat ou de la candidate.

Section 7: Certification de l'expérience canadienne

Superviseur direct ou superviseure directe (si indiqué dans la section E)

Je certifie que la description de l'expérience actuarielle spécifique au Canada acquise par _____ sous ma supervision pendant la période spécifiée est exacte. Je certifie également que cette expérience totalise au moins _____ mois d'expérience canadienne à temps plein accumulée au cours des 36 derniers mois et acquise après l'obtention d'un titre de fellow d'une association actuarielle reconnue, conformément aux exigences de qualification de l'Institut canadien des actuaires.

Superviseur indirect ou superviseure indirecte (si indiqué dans la section E)

Je certifie que la description de l'expérience de travail spécifique au Canada acquise par _____ est exacte. Même si je n'étais pas le(la) superviseur(e) direct(e), je connais suffisamment son travail pour attester qu'il/elle répond aux exigences de qualification de l'Institut canadien des actuaires. Plus précisément, cette expérience totalise au moins _____ mois d'expérience à temps plein acquise au Canada au cours des 36 derniers mois et accumulée après l'obtention d'un titre de fellow d'une association actuarielle reconnue, conformément aux exigences de qualification de l'Institut canadien des actuaires.

Date : _____

Signature du superviseur ou de la superviseure : _____